

Zurich, le 2 avril 2020

Invitation aux actionnaires d'Edisun Power Europe SA à participer à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires

Date: Vendredi, 24 avril 2020
Lieu: Siège de la société, Universitätstrasse 51, 8006 Zurich
Heure: 15h00

I. Points à l'ordre du jour

1. Bienvenue

Par Rainer Isenrich, président du conseil d'administration.

2. Rapport sur l'exercice 2019

Orientation.

3. Approbation du rapport annuel, des comptes annuels Edisun Power Europe SA et des comptes consolidés du groupe pour l'exercice 2019

Le conseil d'administration propose l'approbation après avoir pris note des rapports de révision.

4. Affectation du résultat d'exploitation et distribution de réserves provenant d'apports de capital

4.1 Affectation du résultat d'exploitation 2019

Le conseil d'administration propose de reporter sur les nouveaux comptes la perte au bilan de la société de CHF 3'523'888.13 (comprenant le bénéfice de l'exercice de CHF 135'837.97).

4.2 Distribution de réserves provenant d'apports de capital

Le conseil d'administration propose la distribution de CHF 1.10 par action nominative d'Edisun Power Europe SA d'une valeur nominale de CHF 30.00 chacune à partir des réserves provenant d'apports de capital.

Explication: Cette distribution est effectuée sans déduction de l'impôt fédéral anticipé de 35% et n'est généralement pas soumise à l'impôt sur le revenu pour les personnes physiques résidant en Suisse.

5. Décharge au conseil d'administration et aux personnes chargées de la direction

Le conseil d'administration propose de donner décharge aux membres du conseil d'administration et aux personnes chargées de la direction pour l'exercice 2019.

6. Élections au conseil d'administration

6.1 Réélection du président

Le conseil d'administration propose de réélire Rainer Isenrich en tant que président du conseil d'administration pour un mandat allant jusqu'à la clôture de la prochaine assemblée générale ordinaire.

6.2 Réélection des membres

De plus, le conseil d'administration propose de réélire José Luis Chorro López, Reto Klotz et Fulvio Micheletti en tant que membres du conseil d'administration, chacun pour un mandat allant jusqu'à la clôture de la prochaine assemblée générale ordinaire.

7. Élections au sein du comité de rémunération

Le conseil d'administration propose de réélire Reto Klotz et Fulvio Micheletti en tant que membres du comité de rémunération, chacun pour un mandat allant jusqu'à la clôture de la prochaine assemblée générale ordinaire. De plus, le conseil d'administration propose d'élire José Luis Chorro López comme nouveau membre du comité de rémunération pour un mandat allant jusqu'à la clôture de la prochaine assemblée générale ordinaire.

8. Réélection de l'organe de révision

Le conseil d'administration propose de prolonger d'une nouvelle année, pour l'exercice 2020, le mandat confié à BDO AG, à Zurich, en tant qu'organe de révision.

9. Réélection du représentant indépendant des droits de vote

Le conseil d'administration propose de réélire Monsieur lic.iur. Christoph Lerch, M.C.J., avocat, Lerch & Lerch Rechtsanwälte, Bubikon, en tant que représentant indépendant des droits de vote jusqu'à la clôture de la prochaine assemblée générale.

10. Autorisation relative à la rémunération totale des membres du conseil d'administration et de la direction

10.1 Le conseil d'administration propose de fixer la rémunération totale pour les membres du conseil d'administration à CHF 170'000 maximum pour la période comprise entre l'assemblée générale ordinaire actuelle et la prochaine assemblée générale ordinaire.

10.2 Le conseil d'administration propose de fixer la rémunération totale pour les membres de la direction à CHF 750'000 maximum pour l'exercice 2021.

11. Modification des statuts concernant l'art. 3a des statuts (création d'un capital autorisé de CHF 15.0 mio.)

Le conseil d'administration propose la création d'un capital autorisé conformément à l'art. 3a (nouveau) des statuts, qui remplace l'actuel article 3a des statuts.

¹ Le conseil d'administration est en droit d'augmenter à tout moment, jusqu'au 23 avril 2022, le capital-actions de la société pour un montant maximal de CHF 15'000'000.- avec l'émission de 500'000 actions nominatives maximum, à libérer entièrement, avec une valeur nominale de CHF 30.00 chacune. Des augmentations partielles sont autorisées.

- ² Le moment respectif de l'émission, le montant de l'émission, la nature des apports, les conditions d'exercice du droit de souscription et le moment du droit au dividende sont définis par le conseil d'administration. Les droits de souscription non exercés sont à la disposition du conseil d'administration qui les utilisera dans l'intérêt de la société. L'émission d'actions peut être effectuée au moyen d'une prise ferme par une banque, un consortium bancaire ou un tiers, laquelle sera suivie d'une offre aux actionnaires actuels (dans la mesure où les droits de souscription des actionnaires actuels ne sont pas supprimés).
- ³ Le conseil d'administration est autorisé à exclure, et à affecter à des tiers, le droit de souscription des actionnaires pour le financement ou le refinancement du rachat d'entreprises, de parties d'entreprises ou de participations, pour le financement de projets d'investissement de la société, pour une mobilisation rapide et flexible de capital propre par un placement d'actions qui serait difficilement réalisable, ou uniquement dans des conditions nettement plus médiocres, avec le droit de souscription des actionnaires actuels, ainsi que pour des programmes de participation des salariés. Dans ce cas, le conseil d'administration décide de l'attribution des droits de souscription.
- ⁴ Après leur acquisition, les nouvelles actions nominatives sont soumises aux restrictions d'enregistrement des art. 5 et 6 des statuts.

Explication: La modification des statuts a pour but de créer la possibilité pour la société de mettre en œuvre des augmentations de capital comme base d'une nouvelle croissance inorganique.

12. Divers & questions

II. Eléments d'organisation

Pour la période comprise **entre le 17 avril 2020 et le 26 avril 2020**, aucune inscription ne sera effectuée dans le registre des actionnaires.

Le rapport d'activité, les rapports de révision et le rapport de rémunération pour l'année 2019 sont consultables par les actionnaires au siège de la société. Une copie des documents sera envoyée aux actionnaires par courrier ou par e-mail sur demande. Le rapport d'activité (qui comprend le rapport annuel et les comptes annuels d'Edisun Power Europe SA ainsi que les comptes du groupe) peut être téléchargé sur le site internet de la société, www.edisunpower.com sous Investisseurs > Rapports.

En raison de la situation extraordinaire liée au coronavirus (COVID-19), et sur la base de l'art. 6a al. 1 lit. b de l'ordonnance 2 sur les mesures destinées à lutter contre le coronavirus et de la détermination de la pratique du Département fédéral de la justice du 18.3.2020, le conseil d'administration a décidé de tenir l'assemblée générale ordinaire le 24.04.2020 **sans participation physique des actionnaires**. Les actionnaires peuvent exercer leurs droits **exclusivement par le représentant indépendant des droits de vote** au moyen d'une procuration électronique ou écrite.

Au moment de l'assemblée générale, la société publiera sur son site web **une présentation** avec les informations les plus importantes sur l'année en cours, les points à l'ordre du jour et les perspectives.

Les actionnaires souhaitant donner leurs instructions au représentant **par voie électronique** peuvent le faire **jusqu'au 21 avril 2020, 22h00**. Vous trouverez d'autres informations dans l'annexe «Procuration et directives pour la représentation de l'exercice du droit de vote».

Si vous donnez procuration au représentant indépendant des droits de vote, nous vous prions de tenir compte du fait que, sauf instruction contraire donnée par écrit, le représentant indépendant des droits de vote sera tenu de s'abstenir conformément à l'art. 10, al. 2 de l'Ordonnance contre les rémunérations abusives dans les sociétés anonymes cotées en bourse (ORAb). Ceci est également valable si l'assemblée générale vote des demandes qui ne sont pas mentionnées dans la convocation.

Nous vous remercions de votre compréhension et nous nous réjouissons de vous accueillir à nouveau personnellement lors de notre assemblée générale l'année prochaine au plus tard.

Edisun Power Europe SA



Rainer Isenrich
Président du conseil d'administration



Fulvio Micheletti
Vice-président du conseil d'administration

Annexes:

- Procuration et directives pour la représentation de l'exercice du droit de vote
- Extrait des comptes annuels d'Edisun Power Europe SA
- Chiffres-clés du groupe Edisun Power (consolidées)
- Enveloppe-réponse pour Christoph Lerch, représentant des droits de vote

Procuration et directives pour la représentation de l'exercice du droit de vote

De:

Nom de l'actionnaire: _____
Quantité d'actions nominatives: _____

A) Le vote électronique

Si vous souhaitez exercer vos droits en délivrant une procuration et des instructions par voie électronique, vous pouvez le faire via Internet **jusqu'au 21 avril 2020 à 22h00**:

1. Allez sur le site: <https://www.gvplus.ch/edisunpower>
2. Saisissez le nom d'utilisateur suivant:
3. Saisissez le code de connexion personnel suivant:
4. Suivez les instructions indiquées sur le site.

(Dans ce cas, merci de ne pas renvoyer la procuration par courrier.)

B) Le vote par écrit

Si vous souhaitez exercer vos droits en émettant une procuration et des instructions écrites, veuillez mandater M. Christoph Lerch, M.C.J., avocat, Lerch & Lerch Rechtsanwälte, Bubikon, en sa qualité de représentant indépendant à voter lors de l'assemblée générale ordinaire d'Edisun Power Europe SA du 24 avril 2020.

Veuillez indiquer vos instructions de vote par écrit au verso → → →
et veuillez envoyer **les instructions signées** à M. Christoph Lerch
jusqu'au 21 avril 2020 avec l'enveloppe-réponse ci-jointe.

Pour le **vote par écrit**, je donne au représentant de mon droit de vote les directives suivantes:
(A défaut d'instructions expresses, le représentant de mon droit de vote s'abstiendra.)

Propositions du conseil d'administration	Oui	Non	Abstention
3. Approbation du rapport annuel, des comptes annuels d'Edisun Power Europe SA et des comptes consolidés du groupe pour l'exercice 2019	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
4. Affectation du résultat annuel et distribution de réserves provenant d'apports de capital			
4.1 Affectation du résultat 2019	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
4.2 Distribution de CHF 1.10/action de réserves provenant d'apports de capital	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
5. Décharge donnée au conseil d'administration et aux personnes chargées de la direction	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
6. Réélections au conseil d'administration			
6.1 Rainer Isenrich, réélection comme président	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
6.2.1 José Luis Chorro López, réélection comme membre	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
6.2.2 Reto Klotz, réélection comme membre	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
6.2.3 Fulvio Micheletti, réélection comme membre	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
7. Élections au sein du comité de rémunération			
7.1 Reto Klotz, réélection comme membre	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
7.2 Fulvio Micheletti, réélection comme membre	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
7.3 José Luis Chorro López, élection comme membre	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
8. Réélection de l'organe de révision BDO AG	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
9. Réélection du représentant indépendant des droits de vote lic.iur. Christoph Lerch, M.C.J., avocat, Lerch & Lerch Rechtsanwälte, Bubikon	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
10. Autorisation de la rémunération totale			
10.1 Autorisation de la rémunération totale du conseil d'administration à CHF 170'000 maximum pour la période comprise entre l'AG 2020 et l'AG 2021	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
10.2 Autorisation de la rémunération totale de la direction à CHF 750'000 maximum pour l'exercice 2021	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
11. Modification des statuts concernant l'art. 3a des statuts (création d'un capital autorisé de CHF 15.0 mio.)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Instruction pour l'exercice du droit de vote pour les propositions complémentaires/de modification Au cas où des propositions complémentaires ou de modification des points à l'ordre du jour seraient soumises à l'assemblée générale ordinaire, je donne mandat à mon représentant de se comporter comme suit: Si vous ne donnez pas d'instructions, votre droit de vote aura la valeur d'une abstention.	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

Nom, prénom

Signature

Lieu, date

Extrait des comptes annuels d'Edison Power Europe SA

*milliers de CHF

BILAN

	2019 en TCHF*	2018 en TCHF*	Variation en TCHF*	Variation en %
Actifs				
Liquidités	17'224	65	17'159	n.a.
Créances	8'901	8'745	156	2%
Autres actifs circulants	384	14	370	n.a.
Total actifs circulants	26'508	8'824	17'684	200%
Participations	57'445	8'928	48'517	543%
Immobilisations incorporelles	269	173	96	55%
Investissements financiers	47'253	32'644	14'609	45%
Total actifs immobilisés	104'968	41'746	63'222	151%
Total actifs	131'476	50'569	80'907	160%

Passifs

Dettes à court terme	564	72	492	683%
Passifs transitoires	560	217	343	158%
Total fonds étrangers à court terme	1'125	288	837	291%
Dettes financières	52'431	31'121	21'310	68%
Provisions	-	53	-53	-100%
Total fonds étrangers à long terme	52'431	31'175	21'256	68%
Capital-actions	31'075	15'371	15'704	102%
Réserves provenant d'apports de capital	50'369	7'395	42'974	581%
Report des pertes	-3'660	-2'885	-775	27%
Bénéfice annuel / Perte annuelle	136	-775	911	n.a.
Total fonds propres	77'920	19'106	58'814	308%
Total passifs	131'476	50'569	80'907	160%

PERTES ET PROFITS

	2019 en TCHF	2018 en TCHF	Variation en TCHF	Variation en %
Produits d'exploitation	1'223	650	573	88%
Revenus de prestations de service	1'223	650	573	88%
Charges d'exploitation	-1'314	-1'081	-233	22%
en % des produits d'exploitation	107.4%	166.3%		
EBITDA	-91	-431	340	-79%
Amortissements	-46	-84	38	-45%
Reprises de réductions de valeur	772	-	772	n.a.
EBIT	635	-515	1'150	n.a.
Marge EBIT	51.9%	-79.2%		
Charges financières nettes	-367	-227	-140	62%
Impôts	-132	-33	-99	300%
Bénéfice annuel / Perte annuelle	136	-775	911	n.a.

Toutes les valeurs sont arrondies individuellement. Il se peut que les valeurs totales ne correspondent pas à la somme des valeurs individuelles.

Chiffres-clés du groupe Edisun Power (consolidées)

	2019 en TCHF*	2018 en TCHF*	2017 en TCHF*
Bilan			
Terrains, installations et équipement	136 033	85 405	92 212
Somme du bilan	175 652	94 634	118 598
Fonds propres	79 808	20 192	19 222
en % de la somme du bilan	45.4 %	21.3 %	16.2 %
Comptes de pertes et profits			
Chiffre d'affaires	14 262	13 872	9 522
Recettes provenant de la vente de courant	13 553	13 747	9 452
Autres recettes	709	124	70
EBITDA	10 343	10 224	6 936
en % du chiffre d'affaires	72.5 %	73.7 %	72.8 %
Amortissement	-4 572	-4 545	-3 330
Reprises de réductions de valeur	181	-	-
EBIT	5 953	5 679	3 606
en % du chiffre d'affaires	41.7 %	40.9 %	37.9 %
Bénéfice	3 596	3 037	1 552
en % du chiffre d'affaires	25.2 %	21.9 %	16.3 %
Flux de liquidités			
Secteur exploitation	7 196	7 649	4 850
Secteur investissements	-25 696	-17 853	-9 562
Secteur financement	45 942	-6 343	17 319
Collaborateurs			
Nombre de collaborateurs à la fin de l'année	4	4	4
Chiffre d'affaires par collaborateur	3 566	3 468	2 381
Actions			
	en CHF	en CHF	en CHF
Valeur nominale	30.00	30.00	30.00
Cours en fin d'année	133.00	72.00	41.50
Cours maximum	166.00	73.00	50.50
Cours minimum	68.00	41.40	38.00
Bénéfice par action	5.96	5.93	3.95

*milliers de CHF